

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE B A R D O S
PYRENEES ATLANTIQUES**

SEANCE DU 16 JUIN 2026

OBJET : SUBVENTION ENTENTE INTERCOMMUNALE

L'an deux mille vingt-six et le seize juin, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

Présents : BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève - DIRIBARNE Lionel - DIBON Odette - CELHAY Martine - DAGORRET Hervé - TOURATON Elisabeth - POUCE Thierry - EYHERABURU Mélanie - RIVAS Nicolas - YRIBARREN Maïana - WINDAK Pascal - HAGA Elisabeth - MAINARD Guy - FERRINI Catherine -MAILHARRANCIN Jean-Claude - THOMAS Patricia

Absent : BALADE Ramuntcho

Secrétaire de séance : Elisabeth HAGA

La Maire rappelle que l'entente intercommunale a été créée en 2021 pour la gestion de l'attribution des subventions intercommunales. Les communes du pôle du Pays de Bidache versent donc, pour le compte de la CAPB, des subventions allouées par cette entente intercommunale aux associations du territoire du pôle. En contrepartie, la communauté d'agglomération ajuste son attribution de compensation au montant des subventions que la commune verse.

Lors de la réunion de l'entente intercommunale qui s'est tenue le 11 mai 2026, il a été décidé que la commune de Bardos verserait une subvention intercommunale aux organismes et associations suivantes : Association culturelle de Sames, AS Bidache Football Club, FRJ Sames Basket, Tennis club Bidache.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de la Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de verser, conformément à la décision prise par l'entente intercommunale dans sa séance du 11 mai 2026 les subventions de l'entente intercommunale du pôle du Pays de Bidache aux organismes et associations suivantes :

- ✓ Association culturelle de Sames, une subvention de 1340 € pour l'organisation du Sames Blues Fest le samedi 17 octobre 2026 ;
- ✓ AS Bidache Football Club, une subvention de 2298 € pour le fonctionnement du club ;
- ✓ FRJ Sames Basket, une subvention de 2597 € pour le fonctionnement du club ;
- ✓ Tennis club Bidache, une subvention de 447 € pour le fonctionnement du club et l'équipement du club house.

PRÉCISE que les crédits suffisants sont inscrits au budget à l'article 65748.

La Maire,
Maïder BEHOTEGUY

